



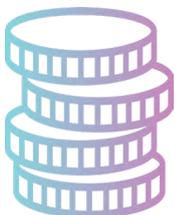
ENFOUISSEMENT

des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.

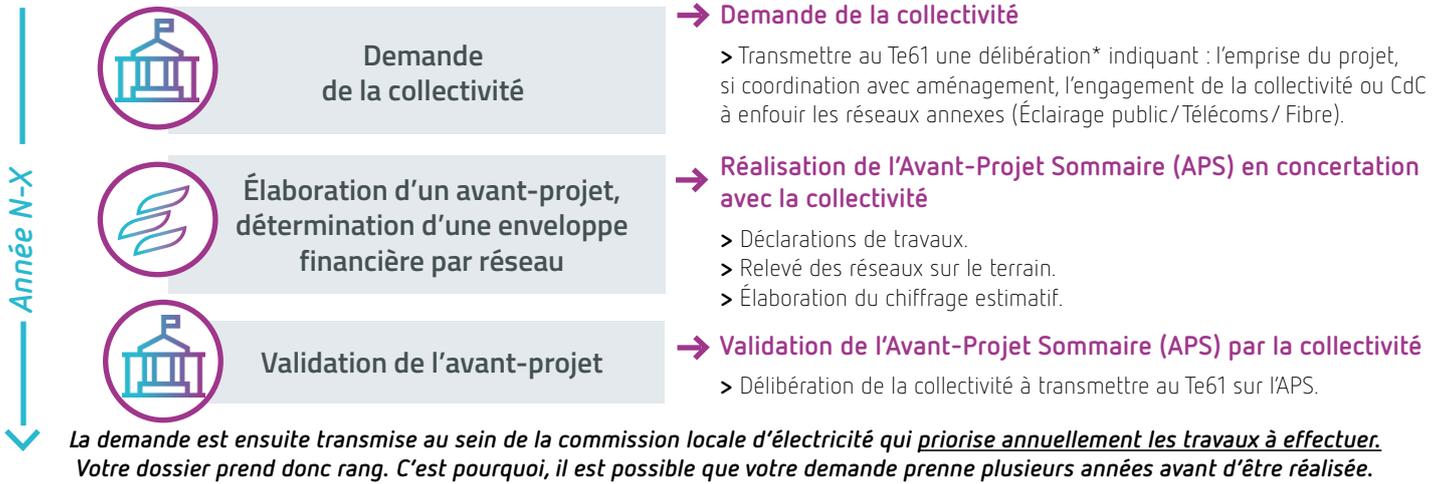


Les travaux d'enfouissement (effacement) coordonnés des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public, de télécommunication des communes participant au renouvellement et à la sécurisation des réseaux, ainsi qu'à l'embellissement des centres-bourg.

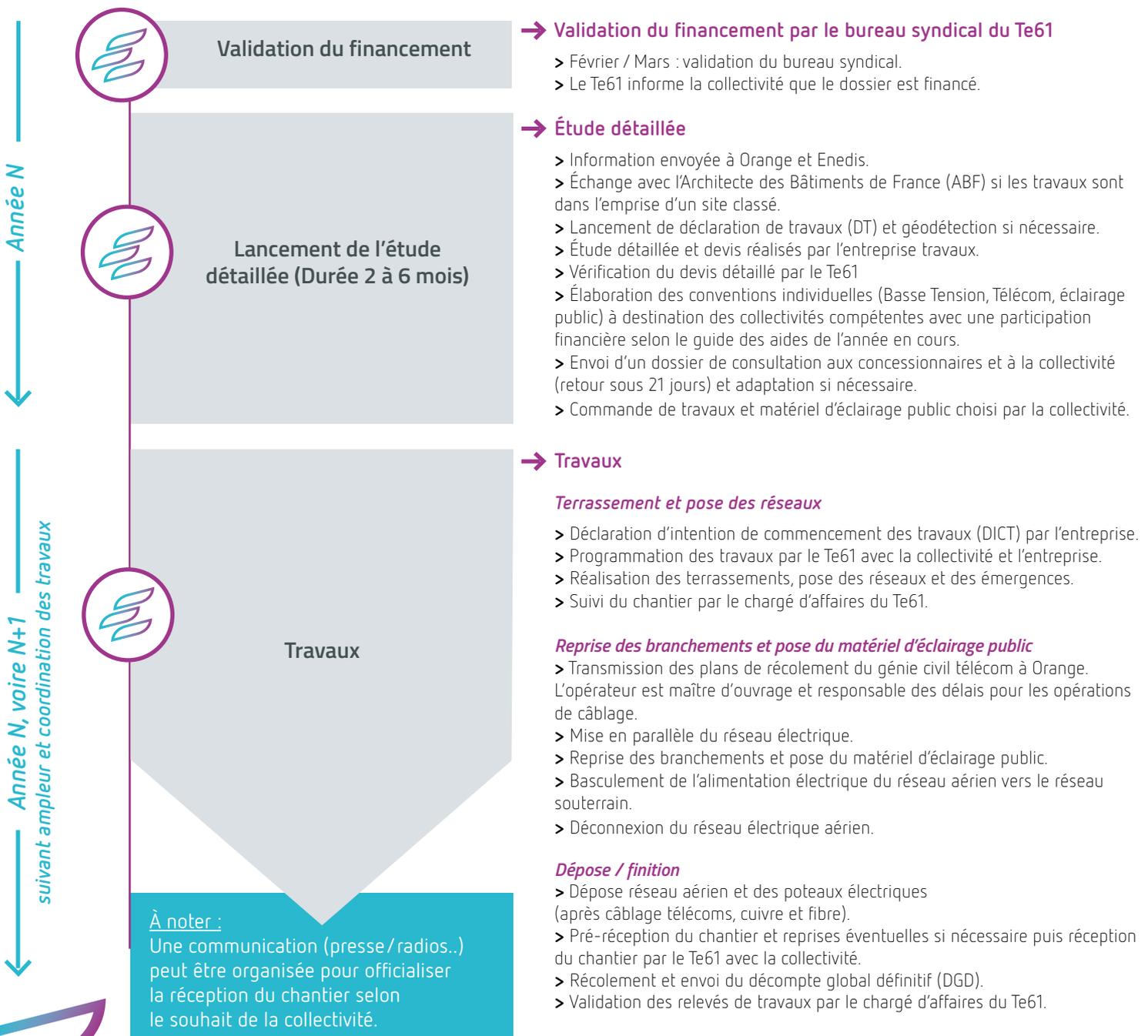
Le Territoire d'Énergie Orne assure la maîtrise d'ouvrage des opérations pour l'ensemble des communes rurales et urbaines du département en basse tension. En cas de délégation/transfert de compétence, il coordonne les enfouissements de réseaux dans une seule et unique tranchée, limitant ainsi les coûts, les délais de réalisation et les interventions multiples sur la voirie.



EN SECTEUR RURAL LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES BASSE TENSION SONT FINANCÉS À 100 % PAR LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE. EN SECTEUR URBAIN, LE MONTANT EST FIXÉ SELON LE GUIDE DES AIDES FINANCIÈRES ÉDITÉ ANNUELLEMENT.



La liste des priorisations est ensuite transmise au bureau syndical pour la validation du financement.



*Le modèle de délibération est disponible sur notre site www.te61.fr onglet réseaux électriques > Travaux d'enfouissement